

Compte-rendu Session plénière du CNDSI 18 Juin 2024

Propos introductifs de Mme Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'Etat chargée du Développement et des Partenariats internationaux

La Secrétaire d'Etat a salué la décision collective de maintien de la réunion plénière malgré le contexte politique faisant suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et a rappelé les implications de la période de **réserve électorale**. Le CNDSI constitue un pilier incontournable de la politique française de développement solidarité internationale. Elle a **remercié ses organisations membres pour leur mobilisation citoyenne depuis l'annonce de la dissolution** (Initiative « votons pour la solidarité » de Coordination Sud, prises de position d'Oxfam, etc.). Depuis 2017, les **moyens consacrés à notre politique d'investissement solidaire et durable ont été substantiellement augmentés**, consolidant la **place de la France parmi les principaux bailleurs du monde**. Cette augmentation de moyens s'est accompagnée d'un **changement de méthode, dans le cadre d'une approche plus partenariale, réactive et mutuellement bénéfique**.

La Secrétaire d'Etat a rappelé **le contexte de coupes budgétaires décidées début 2024, impactant de 742 millions d'euros le budget de l'aide publique au développement (APD) et dont 542 millions concernent le MEAE**. Certaines enveloppes ont été revues à la baisse. L'objectif recherché a été de ne pas réduire notre impact sur le terrain et de respecter nos engagements internationaux. Par exemple, **aucun projet sur le guichet ONG n'a été supprimé**. La baisse a été répercutée sur les projets de plaidoyer menés à Paris plutôt que sur les projets de terrain. Plusieurs grands bailleurs internationaux ont également annoncé des coupes budgétaires, tels que la nouvelle coalition néerlandaise au pouvoir, qui a annoncé une coupe de deux tiers du budget alloué à l'APD. La Secrétaire d'Etat a insisté sur la nécessité de **renforcer l'efficacité de notre action collective pour démontrer à nos concitoyens que l'investissement solidaire est dans notre intérêt collectif**.

Suite aux **élections européennes du 9 juin dernier**, il conviendra d'œuvrer collectivement pour une **Europe partenariale et solidaire, autre volet de l'Europe puissance**. L'UE est le premier bailleur mondial d'APD et de finance climat, le premier actionnaire de la Banque Mondiale et du FMI. L'UE est un acteur majeur de la transition écologique et de verdissement des investissements internationaux. **Le rôle de la société civile est essentiel pour alerter, informer et donner le sens de la réalité du terrain**. Le MEAE compte sur la société civile pour partager son analyse et son bilan de notre action en Equipe Europe au cours des dernières années.

La place de l'enfance dans notre politique de développement sera au cœur du Sommet *Sport(s) for sustainable development* qui se tiendra le 25 juillet prochain, la veille de l'ouverture des Jeux

Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il s'agira avec ce Sommet d'enclencher une **dynamique « sport et développement »**, singulièrement dans les politiques publiques nationales, au service de **l'éducation, de la santé, de la nutrition, par des investissements solidaires et durables en faveur de l'inclusion, notamment des personnes en situation de handicap, de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour le climat**. La promotion des **droits de l'enfant** constitue une **priorité de la politique française d'investissement solidaire et durable** qui infuse dans toutes nos stratégies et programmes. La France est par exemple mobilisée au sein de la **Coalition pour l'alimentation scolaire**, qu'elle co-préside avec le Brésil et la Finlande. 97 États issus de tous les continents et une centaine d'organisations partenaires collaborent désormais. L'action en faveur des enfants passe également la **santé mondiale** et en particulier par **la lutte contre la sous-nutrition**, dans le cadre d'une approche fondée sur les 1000 premiers jours. Nous soutenons fortement la **vaccination de routine**. La France, avec ses partenaires de l'Union africaine et le soutien de l'équipe Europe, accueille le lancement de **l'outil Accélérateur pour la production régionale en Afrique et de la campagne de mobilisation de ressources de Gavi d'ici 2030**, le jeudi 20 juin à Paris. La France continue de soutenir le **Fonds français Muskoka pour la santé maternelle et infantile** qui a permis de participer à réduire de 16% les taux de mortalité néonatale dans les pays bénéficiaires.

Les **enfants sont souvent les premières victimes des crises**. La **situation à Gaza** en est un exemple dramatique. La France rappelle, dans ses échanges avec les Israéliens comme dans toutes les instances internationales, qu'un **cessez-le-feu immédiat et durable est nécessaire, tout comme la libération de tous les otages, sans condition**. Deux millions de personnes manquent de tout. Le nombre de victimes civiles ne cesse d'augmenter. La famine s'installe. Cette situation alimente les risques réels d'embrasement régional. Face à l'urgence humanitaire absolue, **Israël doit tout mettre en œuvre pour garantir l'accès de l'aide humanitaire, conformément au droit international, notamment l'ordonnance par la Cour internationale de Justice**. La Secrétaire d'Etat a rendu **hommage aux acteurs humanitaires de terrain, ONG ou organisations internationales** qui mènent une mission d'une extrême difficulté et qui doivent être protégés. **La France a mobilisé 100M€ en 2023 en soutien à la population palestinienne**. Depuis le début de la crise, la France, en lien très étroit avec ses partenaires de la région, a acheminé plus de 1000 tonnes de fret via l'Égypte. Avec la Jordanie, la France a mené des opérations humanitaires aériennes. Des enfants palestiniens sont accueillis dans les hôpitaux français.

La **dégradation de la situation humanitaire au Sahel central est également très préoccupante**. Les premières victimes sont évidemment les populations civiles, qui subissent des déplacements forcés et sont en situation d'insécurité alimentaire et n'ont plus accès aux services de base. Elles sont également régulièrement la cible d'exactions, commises soit par les groupes terroristes, soit par les forces armées ou leurs supplétifs étrangers comme Wagner au Mali. **La France reste engagée dans la réponse humanitaire au Sahel. La suspension de la coopération annoncée le 29 juillet 2023 au Niger et le 6 août 2023 au Burkina Faso n'a pas entraîné de suspension de l'aide humanitaire de la France dans la région**. Certains projets de développement portés par la société civile en appui direct aux populations au Burkina Faso et au Niger ont été poursuivis.

La Russie poursuit sa guerre d'agression sur le territoire ukrainien. Les accords signés à l'Élysée en présence du Président Zelensky le 7 juin dernier démontrent de notre détermination à **soutenir l'Ukraine sur le chemin de la reconstruction et de la modernisation**. **L'ouverture du mandat de l'AFD et l'allocation à l'Agence** en prêts et en subventions en sont une illustration très concrète.

L'engagement de la France en soutien à la souveraineté, la résilience et l'intégrité territoriale de l'Arménie est inconditionnel. Une coordinatrice pour les coopérations franco-arméniennes a été nommée au sein du MEAE, Mme Florence Provendier. Sur le plan humanitaire, **la France se place au**

premier rang des bailleurs humanitaires, notamment grâce à l'action des ONG et des collectivités territoriales. L'Arménie a en effet plus que jamais besoin du soutien de la France. L'enjeu aujourd'hui est d'aider le pays à défendre son indépendance, sa démocratie, son intégrité territoriale et sa souveraineté. Il faut pour cela conjuguer toutes les énergies et créer des synergies entre l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les organisations de la société civile. C'est l'objectif de **l'initiative Ambitions France-Arménie**, à laquelle le Premier ministre a souhaité donner un second souffle.

Aide publique au développement

Olivier Bruyeron, Coordination Sud, collègue associatif, a rendu hommage à Christophe Deloire, ancien Secrétaire Général de Reporters Sans Frontières, qui a œuvré sans relâche pour la liberté de la presse et a remercié la Secrétaire d'Etat pour le maintien de la réunion plénière malgré le contexte politique. Il a appelé le Gouvernement à avancer sur plusieurs sujets avant le résultat des élections législatives. S'agissant du **budget 2024 et de la préparation du projet de loi de finances (PLF) 2025,** le collège associatif souhaiterait connaître précisément les **arbitrages rendus suite aux coupes budgétaires et leur impact sur les programmes du MEAE.** Il a alerté sur le fait que toute nouvelle coupe serait de nature à remettre en cause la capacité de France à tenir ses engagements internationaux et à respecter les orientations de la LOPDSLIM. Le **fonds de solidarité pour le développement, la taxe sur les transactions financières et la taxe sur les billets d'avions** constituent des instruments innovants et essentiels au financement du développement. Il est essentiel que les recettes de ces taxes restent clairement identifiées ainsi que leur affectation. Il a également demandé au MEAE de **s'engager dans le cadre du cadrage préalable du PLF 2025 pour que la trajectoire de l'APD redevienne ascendante et conforme aux orientations de la LOPDSLIM, notamment en matière de financement à destination des OSC,** conformément à la stratégie OSC du MEAE. S'agissant de la **stratégie égalité femme-homme,** M. Bruyeron a demandé s'il était possible de la finaliser avant le 7 juillet ou à tout le moins d'en sécuriser les axes principaux. Enfin, il a réitéré la demande du CNDSI **qu'un expert issu de la société civile soit nommé pour participer à la commission d'évaluation de l'APD** en cours de mise en place (si possible par un décret publié avant le 7 juillet).

Ines Minin, CCFD Terre-Solidaire, collègue associatif, a rappelé l'engagement du MEAE, dans la stratégie « société civile et engagement citoyen 2023-2027 » pour le droit d'initiative et d'expression des OSC et pour la promotion d'un environnement favorable à la société civile. Elle a **dénoncé le contrat d'engagement républicain qui dénature les relations de confiance entre les pouvoirs publics et les associations** Elle a également demandé au MEAE s'il était possible de rédiger une circulaire, avant les résultats des législatives, garantissant le droit d'initiative des OSC, et notamment celles engagées en matière de développement et de solidarité internationale.

La Secrétaire d'Etat a rappelé que la **ressource du programme 209 a été diminuée dans le cadre du décret du 21 février 2024 à hauteur de -490 M€ en AE et - 540 M€ en CP** (hors dépenses de personnel). Malgré cet effort, la dotation allouée cette année à l'APD sera supérieure de 77% par rapport à son niveau de 2017. Le rehaussement considérable des moyens intervenu au cours des dernières années a permis à la France de se hisser parmi les principaux bailleurs d'APD dans le monde. L'APD française a ainsi atteint 15,2 Md€ en 2022, soit 0,56 % du revenu national brut (RNB), contre environ 10 Md€ cinq ans plus tôt. La France a donc pleinement réalisé l'objectif intermédiaire fixé dans la loi du 4 août 2021, qui prévoyait d'atteindre 0,55 % du RNB dès 2022. L'annulation de crédits en gestion 2024 a été principalement **répercutée sur l'aide-projet** allouée à l'Agence française de développement (-173,4 M€ soit près de 50 % des annulations additionnelles à la réserve de précaution). Dans la continuité des objectifs de la loi de programmation du 4 août 2021, le Ministère a **sanctuarisé l'aide bilatérale**

directement à la main de nos ambassades. Ainsi, près de 160 M€ en crédits de paiement sont consacrés en 2024 aux **divers Fonds Équipe France**, dispositifs d'aide bilatérale plus réactifs et plus visibles. De plus, environ **760 M€ sont alloués à l'aide humanitaire**, essentielle pour l'action de la France dans un monde en proie à une multiplication des crises. Les contributions versées par le programme 209 aux organisations et fonds multilatéraux se maintiendront à un niveau élevé malgré les annulations. Dans le **cadre de la préparation du PLF 2025, le Ministère reste pleinement engagé à ce que les objectifs prioritaires fixés par le Conseil présidentiel du développement (CPD) et par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de juillet 2023 soient reflétés dans les moyens disponibles**. Ainsi, les demandes formulées par le Ministère visent notamment à **consacrer 1 Md€ à l'aide humanitaire en 2025** ou encore à renforcer le canal bilatéral du Ministère. A ce jour, toutefois, le montant de l'enveloppe alloué au Ministère pour 2025 demeure inconnu, en l'attente des arbitrages budgétaires portant sur l'ensemble du budget de l'Etat. Une fois ces arbitrages connus, le Ministère actualisera ses demandes. La Secrétaire d'Etat a **rappelé l'attachement du MEAE au fonds de solidarité pour le développement**. S'agissant de la **Commission d'évaluation de l'APD**, elle a affirmé regretter que, près de trois ans après la promulgation de la loi de 2021, la commission d'évaluation ne soit toujours pas en place. Il y a une obligation – pas seulement légale, mais aussi politique – d'avancer sur cette question. La loi demande désormais au MEAE d'héberger cette commission. C'est une solution raisonnable eu égard au sur-place des trois dernières années. **L'objectif est de pouvoir organiser très rapidement une première réunion plénière de la commission. Un préfigurateur**, précédemment ambassadeur (Philippe Meunier), a été nommé pour y parvenir. La Secrétaire d'Etat a rappelé **l'attachement de la France aux libertés associatives. Le droit d'initiative des OSC** est au cœur de notre action.

Olivier Richard, Directeur général adjoint de la Mondialisation, a confirmé que les arbitrages rendus à la suite des coupes budgétaires ont permis de **préserver l'essentiel, notamment l'action humanitaire, l'aide-projet et les engagements juridiques sur les grands fonds multilatéraux**.

William Roos, chef du service affaires multilatérales et développement, Direction générale du Trésor, a indiqué que les coupes budgétaires dans le cadre du Programme 110 **préservent l'essentiel et ne remettent pas en cause les engagements pris**. Les lignes qui ne sont pas au cœur de notre action multilatérale ont été réduites (fonds fiduciaires de la Banque Mondiale, réduction de l'engagement français pour le Fonds vert pour le climat, changement de forme de l'appui à la BIRD par une garantie de portefeuille plutôt qu'une souscription à du capital hybride, permettant une réduction de 53M€ de l'impact budgétaire). **La partie multilatérale concentre les deux tiers des économies réalisées**. S'agissant de **l'aide bilatérale, la majeure partie des économies en gestion impacte les aides budgétaires globales** : il avait été prévu dans le PLF 2024 une enveloppe plus importante pour les aides budgétaires globales pour accompagner les pays dans leurs ajustements macroéconomiques dans la lignée du CICID de 2023. L'augmentation sera moins forte que prévue, dans la mesure où nous avons fait le choix de réduire l'enveloppe initiale de 45 MEUR en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le DGM2 a indiqué que le MEAE soutient le maintien en l'état du dispositif du Fonds de solidarité pour le développement. Il a confirmé la **forte mobilisation du MEAE pour la préparation de la stratégie de la France pour une diplomatie féministe**.

Frédéric Cholé, délégué DCTCIV, a rappelé que s'agissant d'I-OSC, les coupes ont été effectuées sur tous les projets, tout en **préservant les priorités géographiques et thématiques**. Le contrat d'engagement républicain a été pris par décret en Conseil d'Etat ; compte-tenu de période de réserve, il n'est pas possible de prévoir une circulaire du Ministère avant les élections.

Alexandre Lourié, groupe SOS, collège ESS, a indiqué que le collège de l'ESS est solidaire de l'intervention du collège associatif et regretté les coupes budgétaires ainsi que le risque d'orienter les projets des ONG et entreprises sociales au service de politiques de repli plus que de solidarité. Le collège de l'ESS reste à la disposition du MEAE pour rédiger **une feuille de route en matière d'ESS et d'entrepreneuriat social** notamment pour donner suite à la loi de 2021, à la résolution adoptée en AGNU de 2023 ou encore au rapport présenté par le collège ESS lors de la réunion plénière du CNDSI de juin 2023. Le collège ESS porte ce plaidoyer au-delà de l'écosystème CNDSI avec un écho au Congrès ESS France de juin 2024, avec une contribution commune Groupe SOS, Entrepreneurs du Monde, Simplon, AVSF, GRET, SIDI, GERES.

La Secrétaire d'Etat a confirmé que la France entend poursuivre sa politique volontariste sur les enjeux de l'ESS, en application de la loi de 2021 qui encourage à accompagner les initiatives des acteurs de l'ESS à l'international tout en renforçant les actions locales et en favorisant l'accès aux financements et la structuration des écosystèmes. Cette démarche s'inscrit aussi dans les **recommandations de la résolution de l'AGNU de 2023 sur la promotion de l'ESS dans le développement durable**, que la France a contribué à faire adopter. En lien avec nos représentations locales afin d'identifier les besoins en accompagnement des écosystèmes de l'ESS dans les pays partenaires, **deux postes d'Experts techniques internationaux (ETI) à portée régionale et multilatérale** ont été créés afin d'accompagner les pays du Sud dans la mise en place de cadres légaux dédiés à l'ESS. Un expert sera placé auprès de la **CNUCED**, qui assure le co-secrétariat du Groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'ESS, afin d'accompagner la mise en œuvre de la résolution de l'AGNU sur l'ESS. Au-delà de l'ETI, la CNUCED est également soutenue dans ses travaux de mise en œuvre de la résolution ESS.

Komi Abitor, collège des personnalités étrangères, a remercié la France pour son engagement à soutenir les populations malgré le contexte parfois difficile du partenariat entre la France et certains Etats africains. Il s'est **inquiété des conséquences des coupes budgétaires en matière d'APD transitant par les OSC** sur i) la lutte contre le **rétrécissement de l'espace d'expression des OSC dans de nombreux pays, notamment en Afrique de l'ouest** (Guinée, Mauritanie, etc.) et ii) **sur l'aggravation de la pauvreté liée à la crise énergétique**.

La Secrétaire d'Etat a souligné les conséquences de la guerre en Ukraine sur la crise énergétique. Sur ce sujet, la France a soutenu les **Just Energy Transition Partnerships**, notamment avec le Sénégal et l'Afrique du sud (deux milliards d'euros par an consacrés à la transition énergétique via l'AFD). Elle a rappelé la forte mobilisation de la France pour accompagner les Etats africains dans le cadre de la crise de la dette. Elle a précisé que les **coupes budgétaires n'ont pas impacté le soutien aux OSC locales** du dispositif I-OSC, ce qui illustre l'engagement de la France vis-à-vis des partenaires locaux.

William Roos, DGT, a rappelé la **mobilisation de la France pour aider de nombreux pays partenaires à retrouver la soutenabilité de leur dette**, via l'expertise du Secrétariat du Club de Paris assuré par la DG Trésor. Un **nouveau format de travail** en G20, qui tient compte du fait que plusieurs pays émergents sont devenus des créanciers, a été mis en place (exemple du travail commun sur la **Zambie**, la réduction du poids de sa dette lui a donné des leviers de négociation avec ses créanciers obligataires et chinois). Le souhait est d'accélérer le processus pour le Ghana. Un accord de traitement de dette entre l'Ethiopie et le FMI est attendu. L'ampleur du traitement de dette est une cible donnée au FMI et à la Banque Mondiale pour restaurer la soutenabilité. Des fonds FMI et Banque Mondiale sont mobilisés afin d'aider les pays à traverser ces périodes difficiles. Il s'agit de pays qui doivent souvent choisir entre payer le service de la dette et investir pour les populations et la transition énergétique. Une réflexion est en cours pour une **approche globale qui mobiliserait tous les financements disponibles** (instruments du FMI financés notamment par la mobilisation des droits de tirage spéciaux, FMI, banques multilatérales de développement, inciter les créanciers privés à faire du refinancement,

etc.). Ce nouveau cadre de traitement de dette doit s'accompagner d'un **effort des pays concernés pour mobiliser leurs ressources domestiques propres, notamment fiscales.**

Elise Pereira-Nunes, Ville de Tours, collègue des élus collectivités territoriales (CT), a relayé l'inquiétude des collectivités territoriales quant à la baisse du financement de l'APD et à ses conséquences sur le soutien à la coopération décentralisée et aux différents réseaux des CT. Les initiatives de ces réseaux devraient aboutir à une **reconnaissance formelle par l'ONU du rôle primordial des collectivités et échelons infranationaux dans la résolution des grands enjeux nationaux et mondiaux** lors du Sommet de l'Avenir en septembre 2024. La France, historiquement pionnière en matière de coopération entre échelons territoriaux, doit veiller à ne pas reculer sur ces pratiques exemplaires. Il est essentiel que les partenariats économiques ne compromettent pas les politiques extérieures dédiées à la résolution des grands défis mondiaux et au soutien des plus vulnérables. Environ **70 % des objectifs de développement durable ne seront atteints que par des actions à l'échelle territoriale**. Les CT, en tant que représentants d'une démocratie représentative, conçoivent des **solutions locales**, renforcées par l'action internationale des collectivités territoriales (AICT) qui les partage à l'international. Elles ont la capacité de **maintenir des dialogues** avec d'autres acteurs locaux sans pour autant représenter les États centraux, permettant une coopération sur mesure, adaptable et réciproque. Toutefois, cette **coopération est sensible aux contextes nationaux et internationaux**, d'où la nécessité de maintenir l'engagement international des CT face à des menaces de trois ordres : au niveau **national**, la diminution de l'APD, en contradiction avec la loi de programmation, soulève des interrogations sur le soutien à la solidarité des CT et suscite des inquiétudes en vue des prochaines élections législatives ; au niveau **international**, la multiplication des crises (Sahel, Ukraine, Proche-Orient, Arménie) freine l'engagement des CT; au niveau **territorial**, une recrudescence du **repli identitaire**, une contestation de la légitimité de la solidarité internationale, un sentiment d'impuissance et des inquiétudes budgétaires constituent des obstacles à l'efficacité des CT. Un **soutien politique fort de l'État à cette politique volontariste** est recommandé. Il est crucial de **renforcer la collaboration entre l'État et les collectivités**, en reconnaissant la spécificité de l'engagement international des CT. En tant qu'entités politiques légitimes de la démocratie représentative, les CT sont des porteurs de projets et d'expression politique sur lesquels l'État peut s'appuyer.

Enfance dans notre politique de développement (santé, éducation, nutrition)

Brieuc Pont, Envoyé spécial pour le Sommet « Nutrition pour la Croissance », MEAE, a présenté le **Sommet « Nutrition pour la Croissance » (N4G)** que la France accueillera en mars 2025. Ce sommet est organisé tous les quatre ans depuis 2013 par le pays hôte des Jeux Olympiques. L'édition de 2021 (Japon) avait permis d'atteindre 42,6 Mds de dollars d'engagements d'une centaine d'États et d'acteurs non-étatiques ayant décidé de soutenir la politique de développement en matière de nutrition. La principale problématique observée par la France dans l'organisation de ce sommet en 2024 est celle d'un changement de contexte important depuis 2021 : la guerre en Ukraine ayant conduit à une crise alimentaire et financière, qui a fortement réduit les ressources financières à disposition de la communauté de la nutrition. La France souhaite transformer cette crise du financement de la nutrition en opportunité, **d'abord pour ancrer le sommet « Nutrition pour la croissance » dans la tradition du cycle olympique**, en constituant une troïka avec le Japon et les États-Unis. Deuxième objectif, faire en sorte que la nutrition - en insistant sur l'importance du rôle de la société civile - soit consacrée comme un pilier des politiques de développement à l'échelle internationale. Troisièmement, que cette situation donne l'occasion de réfléchir aux avancées politiques qui peuvent être obtenues dans les multiples thématiques liées à la nutrition. Enfin, sur le

plan financier, mobiliser des acteurs qui peut-être ne l'ont pas été assez, lors du Sommet de Tokyo, notamment les banques de développement multilatérales mais aussi les fonds de pension (237 000 Mds de dollars). C'est dans cet esprit que se déploient les efforts de l'Equipe France pour le N4G en partenariat avec la société civile. Pour la première fois, **le sommet N4G inclut dans son comité de pilotage deux OSC** (Action contre la Faim et la Société française de Nutrition) et une entreprise (Nutriset).

Lucille Grosjean, UNICEF France, s'est réjouie de voir l'enfance mis à l'agenda du CNDSI et de la politique étrangère française, notamment dans le cadre de l'adoption par la France de différentes stratégies sectorielles (stratégies humanitaire et éducation). Les enfants sont les plus vulnérables et ont des besoins et des droits spécifiques qui requièrent l'adoption **d'une approche transversale de l'enfance au sein de la politique de développement française**. Il est important que les priorités thématiques de l'APD française concernant l'enfance reflètent **l'éducation, la protection des enfants, la santé physique et mentale, l'impact du changement climatique et des crises climatiques, la nutrition des enfants et l'accès à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement**, qui sont autant de sujets et de droits où les enfants doivent être priorités et entendus, que ce soit au niveau des stratégies sectorielles ou dans la réponse programmatique. Cette même approche ne peut se faire sans **respecter les engagements financiers pris par la France, engagements mis à mal par récentes coupes budgétaires dans l'APD et celles potentiellement à venir**. Ces coupes interviennent alors que le dernier rapport de l'UNICEF souligne **qu'un enfant sur quatre dans le monde est en situation de pauvreté alimentaire sévère et que le risque de souffrir d'une forme potentiellement mortelle de malnutrition est jusqu'à 50 fois supérieur chez les enfants concernés par la pauvreté alimentaire**. C'est dans ce contexte que se tiendra le Sommet N4G dont l'UNICEF salue la tenue et souhaitera prendre toute sa part. L'événement de haut-niveau du 25 juillet (Sommet Sports pour le développement durable) doit être l'occasion pour la France de **prendre des engagements concrets et durables pour l'enfance de manière transversale et d'inciter les Etats présents à faire de même. Le collège associatif souhaite que ces engagements soient pris en pleine association avec les OSC**. Le collège souhaite i) savoir comment la société civile sera associée à l'événement du 25 juillet ; ii) savoir si la France compte utiliser le Sommet de l'Avenir comme une plateforme pour porter l'enfance au sein du futur Pacte pour l'Avenir et iii) s'assurer que les récentes coupes budgétaires ne remettront pas en cause la priorité aux droits de l'enfant établie par la LOPDSLIM.

Brieuc Pont, MEAE, a précisé que les Jeux Olympiques et Para-olympiques que la France accueillera à partir du 26 juillet 2024 ont pour caractéristique d'être les **premiers jeux ouverts à tous, plus responsables, plus durables, plus solidaires et plus inclusifs**. C'est le plus grand rassemblement sportif associatif, institutionnel et médiatique au monde qui offre à la France une opportunité unique pour réunir et remobiliser nos partenaires autour de l'Agenda 2030, un agenda partagé avec les OSC dans la réalisation desquels elles jouent un rôle primordial. C'est dans ce contexte que le Président de la République et le Président du CIO ont souhaité que soit organisé la veille de l'ouverture des Jeux, le 25 juillet de 17h à 18h30 au Carrousel du Louvre **un Sommet « Sport pour le Développement durable » (S4SD en anglais)** durant lequel les pays et membres du monde du sport pourront présenter des **engagements en faveur des générations futures au travers de la contribution du sport aux ODD** en cohérence avec les marqueurs de Paris 2024. L'organisation de ce sommet a été confiée par le Président de la République au Directeur Général de l'AFD. Ce sommet est **dédié à la jeunesse**. Il s'inscrit dans un continuum d'événements internationaux en lien avec **l'Agenda du Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète** de juin 2023 et avec le **Sommet de l'Avenir** de septembre 2024, mais aussi avec le Sommet N4G. Il sera une façon d'accueillir les autres chefs d'Etats et de gouvernements pour leur arrivée à Paris et de marquer notre intérêt pour les projets « Sport et Développement » conduits dans leur pays, avec l'espoir que l'héritage de l'événement Paris 2024 permette d'aller encore plus loin à

l'avenir. Le souhait de la France est que ce sommet ait vocation à devenir un rendez-vous récurrent des Olympiades en enclenchant **une dynamique « Sport et développement » sur cinq terrains d'engagement : l'éducation, la santé et la nutrition, l'égalité femme-homme et l'inclusion, la durabilité, le financement et la mesure d'impact**. Des annonces incarnant ces engagements sont attendues et pourront être faites dans le cadre de ce sommet auquel environ 500 chefs d'Etats et de gouvernements, dirigeants d'OI, représentants du mouvement sportif, de la société civile, des acteurs philanthropiques, des acteurs du financement et du développement pourront participer. Dans la perspective du sommet, ces acteurs sont donc invités à adhérer aux Accords de Paris pour le Sport et le Développement durable, à la préparation desquels des OSC ont été associées. Il s'agit **d'un paquet de 10 engagements autour desquels ils pourront susciter ou renforcer des coalitions**. Une coalition se caractérise par un groupe d'acteurs engagés, des objectifs cibles à atteindre, des engagements pour accélérer l'atteinte de ces objectifs. Ce sommet aura donc une double vocation : enclencher, par des engagements concrets, une dynamique Sport et développement, singulièrement dans les politiques publiques nationales au service de l'éducation, de la santé, de la nutrition, des investissements solidaires et durables, de l'inclusion et installer à Paris des jeux d'une nouvelle ère en faisant de cette première historique un rendez-vous récurrent des Jeux Olympiques, notamment dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse (Dakar 2026), des jeux de Milan (2026), Los Angeles (2028), en France (2030), Australie (2032) ou plus largement en marge des grands événements sportifs internationaux.

Didier Slizwska, CFDT, collègue syndicats, a rappelé que le **travail des enfants demeure une réalité trop présente à travers le monde et qui ne peut être dissociée de leur santé et des enjeux d'éducation**. Lors de ses déplacements en Afrique, il a pu constater les **préoccupations des syndicats africains** sur ce sujet qui demeurent démunis face aux conditions de travail des enfants dans les entreprises. Il a appelé au **devoir de vigilance des entreprises internationales**. Il s'agit d'une réalité économique pour les pays et pour les familles, malheureusement encore trop présente. Un **enfant n'a pas à choisir entre s'éduquer ou travailler**. La **CFDT mène une réflexion relative à la manière de les sortir du travail pour qu'ils puissent s'éduquer et avoir un avenir meilleur**. Il convient de rappeler l'importance de cette question, qui malgré le travail de qualité réalisé par l'Alliance 8.7, constitue une cause qui doit être traitée sur le temps long.

Rachid Lahlou, Secours Islamique France, collègue associatif, est revenu sur les thématiques liées à l'enfance nécessitant une mobilisation accrue de l'État. Il est primordial que la France renforce ses ambitions en faveur des enfants, population particulièrement vulnérable qui subit des violences. La France a pris des engagements significatifs dans sa stratégie humanitaire et doit désormais les appliquer. En juin 2023, le Comité des droits de l'enfant a recommandé cette intégration au Gouvernement. Il est nécessaire **d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant**.

APD et situation géopolitique : Ukraine, Gaza, Sahel

Alexandre Lourié, groupe SOS international, collègue ESS, a évoqué **l'effacement de la frontière entre humanitaire et développement en contexte fragile**. Les instruments de l'APD ne s'y adaptent pas toujours et il n'est pas évident de concilier des instruments dédiés à l'humanitaire et à l'urgence et des instruments dédiés au développement économique, en particulier en Ukraine où 80% du PIB ukrainien d'avant-guerre continue de tourner. Le collège ESS salue une formidable avancée à la suite des annonces portant sur les enveloppes AFD pour l'Ukraine et le Fonds de reconstruction de l'Ukraine. **Les projets de développement restent cependant parfois mis de côté et bénéficient de peu de guichets**, hormis le guichet I-OSC.

Bouna Kane, Simplon Afrique, collègue ESS, s'est interrogé sur la stratégie de la France au Sahel et le besoin d'anticipation afin d'éviter une forme de contamination régionale. En effet, les acteurs de terrain – qui maintiennent leurs équipes sur place, dans l'espoir de voir la situation se régulariser – font état de deux blocs : Mali, Niger et Burkina Faso d'un côté, Tchad et Mauritanie de l'autre. Or, en Mauritanie et au Tchad où la coopération fonctionne bien en apparence (les OSC mauritaniennes et tchadiennes bénéficient d'un accompagnement de leur structuration : domaine organisationnel, expertise, transfert de crédits de financements français), les OSC se trouvent dans une posture similaire à celle des OSC au Mali, au Burkina Faso et au Niger.

Pour **Antoine Vercken, OXFAM France, associatif**, il est temps d'adopter une approche stratégique et de ne pas rentrer dans les postures diplomatiques. Entre 50% et 75% de l'APD du Niger ou encore du Burkina Faso proviennent de la France, de l'Allemagne, des États-Unis et de l'Union européenne. Afin de répondre aux besoins des populations, mais aussi pour la stabilité de la région et les intérêts sécuritaires, il est nécessaire de créer un véritable espace de discussion stratégique à moyen terme. Au Soudan, la France a mené un réel effort pour la mobilisation de fonds en propre et de partenaires. Il faut faire la même chose pour le Sahel. La générosité et la solidarité avec l'Ukraine est nécessaire. D'autres créneaux que l'APD classique y sont cependant mobilisables.

Olivier Richard, DGM2, a rappelé la grande diversité des instruments mis en place par la France pour le soutien à l'Ukraine. Lors de la récente visite du Président ukrainien, deux documents ont été signés : l'accord d'installation de l'AFD en Ukraine et un accord relatif à la reconstruction de l'Ukraine. La France met également à disposition des experts techniques internationaux.

Thomas Melonio, AFD, a indiqué qu'en Ukraine, l'AFD essaie à la fois de parer au plus pressé et de construire le rapprochement avec l'Union européenne. Elle met en œuvre prioritairement le soutien aux villes et régions ukrainiennes, aux acteurs de la société civile et au secteur privé. L'Agence est en lien avec le CDCS pour favoriser les synergies entre les interventions d'urgence et le développement à long terme. L'Ukraine est également éligible au dispositif I-OSC. Des propositions sont en cours d'analyse. L'AFD travaille sur la mise en place de réformes nécessaires et sur le secteur énergétique, ville durable, gouvernance, etc.

William Roos, DGT, a rappelé la facilité accordée à l'Ukraine au niveau européen, et a indiqué que la DGT participe à ce soutien, notamment par des appuis ciblés via la BERD et la Société financière internationale (SFI) sur les projets privés. Dans le cadre des discussions en format G7, un travail est en cours pour mobiliser en faveur de l'Ukraine les revenus exceptionnels sur les avoirs gelés de la Banque centrale russe. Ceux de cette année sont déjà fléchés vers l'Ukraine. Un travail d'anticipation est nécessaire pour permettre un appui plus rapide et plus important à l'Ukraine au cours des prochaines années.

Olivier Richard, DGM2, a rappelé que la situation est différente dans les trois pays en question et que la France y a réduit son dispositif pour des raisons de sécurité.

Véronique Voulard, AFD, a décrit l'adaptation de l'AFD à cette situation contrastée. Au Burkina Faso, elle fait face à une réduction significative de ses effectifs et de ses portefeuilles. Au Mali, l'Agence n'est pas fermée et l'équipe reste mobilisée. L'AFD a également conservé un projet régional dans le secteur de l'énergie. Au Niger, l'Agence n'est pas fermée mais la situation est très difficile. La principale préoccupation de l'AFD est de rester à bas bruit et de se préparer à une perspective d'amélioration. **La DGT (William Roos)** précise qu'au Niger, le sujet des arriérés est un point inquiétant, vis-à-vis de la France, mais aussi de beaucoup d'autres institutions régionales d'Afrique de l'ouest pour lesquelles cela crée des difficultés.

Lucile Grosjean, UNICEF France, collègue associatif, constate, à la suite de la mise en place d'une « pause tactique » à Gaza, **la réduction des ambitions sur les exigences du cessez-le-feu**. Les acteurs associatifs réitérent la nécessité absolue d'avancer vers la mise en place d'un véritable cessez-le-feu à Gaza où **3 000 enfants souffrent de malnutrition aigüe et se trouvent privés de traitement**. Le rapport récemment publié par le Secrétariat général des Nations unies (SGNU) sur la protection des enfants dans les conflits indique **qu'un tiers de l'ensemble des violations graves commises à l'encontre des enfants dans le monde en 2023 l'ont été dans la cadre du conflit à Gaza**. Lucile Grosjean s'est interrogée sur le **suivi envisagé par la France des éditions de la conférence sur Gaza** et sur la possibilité d'envisager une conférence future centrée sur la protection des enfants. En vertu des engagements pris par la France dans sa stratégie humanitaire, Lucile Grosjean souhaitait également connaître la **position de la France quant à la volonté de soutenir publiquement les recommandations du rapport du SGNU**, la possibilité de **placer la protection des enfants à Gaza comme une priorité diplomatique et budgétaire et les engagements qui seraient pris par la France à la suite de la publication sur la liste noire des différentes parties au conflit**.

Elise Pereira-Nunes, AFCCRE, collègue des élus des collectivités territoriales, a remercié le Ministère pour la récente **clarification de la situation pour les collectivités engagées sur le Sahel** et a retenu trois points : 1° l'arrêt des financements des collectivités qui agissent dans les trois pays en crise ; 2° la grande difficulté sur le plan sécuritaire du fait du passage de la région en zone rouge ; 3° l'élément juridique essentiel selon lequel la décision de suspension de l'APD ne vaut *a priori* pas rupture diplomatique ni sanctions. Selon le MEAE, **une collectivité qui continue d'agir dans la zone ne va pas à l'encontre des engagements internationaux de la France**. Afin d'éviter une contraction durable de l'action des collectivités françaises, **un discours de soutien clair du MEAE est nécessaire sur la poursuite de la coopération et sur la réorientation possible de coopération dans la zone Afrique**. La **coopération franco-palestinienne** est très dynamique. Plus de 60 partenariats sont répertoriés, notamment en Cisjordanie. Pour le collège des élus des collectivités territoriales, il est primordial que les **autorités françaises poursuivent le soutien aux projets de coopérations franco-palestiniennes sur le plan financier, mais aussi diplomatique** via la facilitation de la délivrance de visas pour les délégations palestiniennes en France.

Le DGM2 a rappelé les recommandations du MEAE. Les collectivités sont libres de mener des projets ou de réorienter leurs crédits vers d'autres pays d'Afrique. La France poursuit la coopération dans les territoires palestiniens. Tout ce qui peut répondre aux besoins essentiels des populations gazaouies (appui ONG, coopération décentralisée) est le bienvenu, en étroite concertation avec le consulat général de France à Jérusalem.

Coopérations franco-arméniennes

Florence Provendier, Coordinatrice des coopérations franco-arméniennes, MEAE/DCTCIV, a rappelé les liens historiquement forts existant entre la France et l'Arménie. Depuis ces dernières années, cette **relation a changé de nature et d'échelle à la suite des bouleversements survenus dans le Caucase du Sud** (guerre des 44 jours en 2020, blocus du corridor de Latchine, agression du Haut-Karabakh en septembre dernier qui a engendré l'exode de plus de 100 000 Arméniens). Au-delà de l'aide humanitaire significative apportée par la France, Paris soutient également Erevan dans ses stratégies de défense et de développement d'infrastructures. De même, **les collectivités territoriales, entreprises et organisations de la société civile sont engagées auprès de l'Arménie**. En mars 2022 une **rencontre « Ambition France-Arménie »** a rassemblé plus de 400 acteurs impliqués dans la mise en œuvre de projets de coopération ou d'investissement au profit de l'Arménie. Elle s'inscrivait dans

la dynamique de **la feuille de route de coopération franco-arménienne** signée en décembre 2021 et actait une volonté commune d'engager des actions concrètes. Lors de la rencontre, **plus de 200 projets ont été lancés dans tous les domaines** (économique, développement durable, nouvelles technologies, tourisme, éducation, jeunesse, sport, culture, patrimoine, santé, action sociale). Cette initiative a été accueillie très positivement par les parties prenantes tant elle répondait à de réels besoins. Aussi, le **Premier Ministre a souhaité relancer cette dynamique** afin de renforcer et diversifier nos coopérations, favoriser les partenariats et encourager les échanges de volontariat. **La société civile est au cœur de cette nécessité du faire alliance qui s'inscrit dans l'ODD 17** : travailler ensemble en concertation nous permettra d'avoir plus d'impact dans nos actions individuelles et collectives en coopération avec l'Arménie, dans une période où le pays est très menacé et isolé.

Pierre Hoffman, Bâtonnier de Paris, collègue des acteurs économiques, a rappelé l'importance de soutenir l'Arménie et les **avocats arméniens**. Le 24 avril dernier, une délégation du Barreau de Paris a participé à la commémoration du génocide arménien. Le Bâtonnier a rendu hommage à l'Ambassadeur de France en Arménie (O. Decottignies) dont le travail remarquable est extrêmement difficile. Les échanges avec l'Ambassadeur et les autres participants à la commémoration ont permis de mettre en lumière la situation précaire du pays, susceptible de basculer d'un moment à l'autre. **Le Barreau de Paris a rencontré soixante avocats déplacés du Barreau d'Artsakh (Haut-Karabakh) qui seront aidés dans le cadre de coopérations juridiques afin de permettre à un ou deux avocats de suivre, en coopération avec le Conseil national des Barreaux, un stage de formation en France.**

Olivier Richard, DGM2, a rappelé la forte mobilisation de la France en faveur de l'Arménie.

Sonia Zdorovtsoff, Présidente du groupe pays Arménie de Cités Unies France, a présenté le groupe qui réunit **la majorité des collectivités territoriales françaises engagées en Arménie** dans des jumelages, partenariats et autres projets de coopération décentralisée. Récemment (mars 2024), 24 partenariats franco-arméniens actifs ont été recensés sur 41 partenariats existants. Trois observations peuvent être tirées à ce sujet : 1° Les collectivités territoriales constituent un soutien politique fort dans cette région où le contexte géopolitique est sensible. Beaucoup de collectivités territoriales françaises engagées en Arménie considèrent leur action comme **un soutien à leurs partenaires face aux menaces étrangères qui pèsent sur l'Arménie**. De nouvelles collectivités françaises souhaitent nouer des coopérations, telles que la Ville de Montpellier dont des représentants se sont rendue récemment en Arménie. Ce pays incarne en effet des idéaux pacifistes et universalistes chers aux Français. 2° **La volonté des collectivités territoriales de renforcer les impacts de projets de coopération décentralisée pour les rendre plus efficaces et durables**. La coopération décentralisée intervient de plus en plus pour **renforcer les politiques publiques locales, accélérer le développement des territoires et diminuer l'exode rural**. 3° La coopération décentralisée sert aujourd'hui de levier utile pour renforcer l'action des collectivités arméniennes dans **l'intégration des réfugiés artsakhotes** dans des secteurs tels que l'éducation, l'insertion professionnelle et le logement.

Pour renforcer ces logiques de coopération, Cités Unies France porte un **effort de coordination entre les collectivités territoriales françaises**. CUF promeut et soutient les synergies afin que les collectivités territoriales ayant des partenariats avec la même ville ou la même région puissent porter des projets allant dans la même direction, sur les mêmes secteurs par exemple, afin de démultiplier l'impact. Pour valoriser ces dynamiques, les **appels à projets de la DCTCIV sont précieux et essentiels à cette coopération**. CUF remercie le Ministère de ces dispositifs au nom des collectivités territoriales françaises. CUF espère pouvoir compter sur le ministère **pour l'organisation des prochaines Assises de la coopération décentralisée franco-arméniennes** prévues pour 2025. Elles prendront les relais des dernières assises organisées à Lyon en 2022. CUF espère un appui organisationnel et financier et que ces assises puissent s'organiser en **articulation avec l'événement Ambition France-Arménie** afin de

faciliter la participation des acteurs en ne les sollicitant qu'une seule fois pour un déplacement en Arménie en 2025. Les collectivités territoriales seront au rendez-vous.

Olivier Richard, DGM2, a pris note des demandes relatives aux Assises de la Coopération décentralisée et de l'articulation avec Ambition France-Arménie.

Florence Provendier a confirmé son engagement pour l'Arménie et a rappelé l'annonce du Premier Ministre de la tenue prochaine de la **deuxième édition des rencontres France-Arménie**. Elle travaille à la mise en place d'un **appel à projet spécifique**. Son déplacement prochain en Arménie sera un préalable à la clarification du programme de travail sur cette thématique.

Xavier Chambard, Expertise France, a rappelé que depuis 2012, **un mandat d'action de l'AFD a été ouvert autour de trois secteurs de concentration des interventions** (efficacité énergétique, eau/irrigation, gouvernance financière et soutien à l'administration fiscale) qui sont réalisées par l'ensemble des structures du groupe. **Expertise France et Proparco sont mobilisés dans l'appui aux systèmes financiers locaux**, en particulier pour soutenir les PME qui opèrent dans un contexte particulièrement difficile.

Points d'informations

- **Sommet de la Francophonie - François Pravongviengkham (MEAE/NUOI/FR)**

La France accueillera les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts et Paris le XIX^{ème} **Sommet de la Francophonie**, un événement inédit depuis 33 ans. Ce sommet, organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), sous la direction de la secrétaire générale Louise Mushikiwabo, vise à **renforcer l'efficacité de l'OIF et à en faire un espace de concertation sur les grands enjeux internationaux tels que la paix, la sécurité, le développement durable et le numérique**. Le thème « **Créer, innover et entreprendre en français** » mettra en avant une Francophonie dynamique, moderne et inclusive, en valorisant la créativité et l'ingéniosité des francophones, en particulier des jeunes. Une déclaration des chefs d'État et de gouvernement de l'OIF sera adoptée, reflétant leurs ambitions sur ce thème. Le Sommet sera aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux membres, augmentant ainsi le nombre actuel de 88 à plus de 90, témoignant de l'attractivité de la Francophonie malgré les crises politiques et sécuritaires. Cela enrichira la diversité et la représentativité géographiques de l'organisation.

Elizabeth Claverie de Saint Martin, CIRAD, collègue ESR, a demandé à être tenue informée en avance sur les contributions demandées au CIRAD pour le Festival de la Francophonie afin de faciliter l'organisation. En réponse, **François Pravongviengkham** lui partagera des contacts du commissariat du secrétariat général de la Francophonie.

- **Stratégies sectorielles du MEAE - Christophe Guilhou, Directeur des Affaires globales, DGM**

- **Stratégie santé mondiale** : en octobre 2023, la France a lancé une nouvelle stratégie en santé mondiale axée sur cinq priorités : promouvoir des systèmes de santé équitables et résilients pour une couverture santé universelle, améliorer la santé et le bien-être des populations, mieux se préparer aux urgences de santé publique et aux effets du changement climatique avec une approche « Une seule santé », renforcer l'architecture mondiale de la santé, et utiliser la recherche et l'expertise françaises comme leviers d'influence.

- **Stratégie en matière d'éducation de base** : la France, troisième bailleur mondial en éducation, finalise une **nouvelle stratégie axée sur cinq priorités** : améliorer la qualité de l'éducation par la formation des enseignants, favoriser une éducation inclusive, soutenir l'éducation des filles et l'égalité de genre, renforcer l'éducation en situations de crise, et améliorer la gouvernance et le financement des systèmes éducatifs.

- **Stratégie pour une diplomatie féministe** : cette stratégie, qui sera **lancée à l'automne 2024, repose sur cinq piliers** : promouvoir et défendre les droits des femmes et des DSSR, améliorer la représentation des femmes et des filles, fournir des ressources pour l'égalité de genre, lutter contre les violences basées sur le genre, et adopter une méthode participative.

- **Stratégie internationale en matière de gouvernance territoriale** : la France finalise sa stratégie en matière de gouvernance territoriale, issue de concertations avec les ministères, les associations de collectivités territoriales et la société civile. Le document stratégique final sera prochainement transmis pour observations.

- **Migrations et développement** : Finalisée d'ici mi-juillet, cette stratégie, basée sur le plan d'action conjoint de La Valette vise, une gestion équilibrée des migrations, respectant les droits humains, promouvant des discours informés, soutenant une gouvernance multi-niveau, et engageant des partenariats avec les pays tiers.

- **Stratégie climat** : en cours de finalisation, la nouvelle stratégie climatique de la France vise à être lancée avant la fin de l'année, alignant les politiques nationales et internationales sur les objectifs de l'Accord de Paris et intégrant des mesures pour réduire les émissions et promouvoir la résilience climatique.

- **Stratégie humanitaire 2023-2027** : lancée en décembre 2023, la stratégie humanitaire de la France pour 2023-2027 vise à renforcer l'efficacité des interventions humanitaires, s'adapter aux nouvelles crises et protéger les populations vulnérables, en combinant assistance d'urgence, développement durable et promotion des droits humains.

Michelle Perrot (Plan International France, collègue associatif) a émis des interrogations sur les prochaines étapes de la feuille de route Jeunesses. En réponse, **Frédéric Cholé, DGM/DCTCIV**, a souligné les engagements de la Secrétaire d'État qui a lancé une feuille de route visant à mieux intégrer les jeunes notre politique de solidarité internationale. Une référente jeunesses a aussi été désignée au sein de la Délégation DCTCIV, marquant ainsi des avancées significatives sur ce sujet.

Flore Gubert, IRD, collègue ESR, a réagi à la stratégie sectorielle sur la migration et le développement en soulignant l'intérêt positif du pilier sur la lutte contre les discours infondés ainsi que celui sur le respect des droits humains. Les politiques européennes ne favorisent pas systématiquement la libre circulation et le respect des droits fondamentaux.

- **Bilan de la mise en œuvre du DOS société civile et engagement citoyen du MEAE - Frédéric Cholé, Délégué pour les collectivités territoriales et la société civile, DGM**

Parmi les principales réalisations initiales permises par la stratégie, on peut retenir :

- **L'augmentation continue de l'APD française transitant par les OSC.**
- En 2023, le dispositif I-OSC a soutenu **20 projets portés par des OSC locales.**
- Le Ministère a renforcé son appui à des partenaires stratégiques via des **conventions de partenariat pluriannuel** dans les secteurs clés tels que les droits humains et l'ESS.

- Pour la première fois en 2023, le dispositif I-OSC a géré des fonds délégués de l'Union européenne, contribuant à financer des projets au Cameroun. Inversement, l'AFD a rejoint un fonds commun de renforcement des OSC à Madagascar (Fanainga+).
- La DCTCIV a organisé des réunions entre ambassadeurs et OSC françaises en 2023, reconduites cette année.
- Les OSC ont été consultées pour les stratégies sectorielles du MEAE et pour des événements internationaux comme Nutrition 4 Growth. Le Copil FSOF a été ouvert à la société civile cette année, avec la participation de deux personnalités représentant les OSC.
- Suite aux recommandations du GT Jeunesses du CNDI, le Ministère a lancé l'élaboration d'une **Feuille de route Jeunesses**.
- La DCTCIV travaille à l'ajout de mentions sur l'ECSI et le volontariat dans le Pacte de l'Avenir, à signer lors du prochain Sommet de l'Avenir.
- Les ambassades françaises veillent à inclure les OSC dans les conseils locaux de développement. Plusieurs postes soutiennent financièrement la participation des OSC aux enceintes multilatérales comme l'EPU et les COP, incluant une contribution récente au Sommet du Forum Mondial sur la Migration et le développement (FMMD)./.